

Echos de Neuchâtel

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **36 (1948)**

Heft 750

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-266536>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Compte de chèques postaux I. 943

Paraît tous les quinze jours le samedi

FONDATRICE DU JOURNAL

Emilie GOURD

RÉDACTION

M^{me} WIBLE-GAILLARD, 10, rue des Granges

ADMINISTRATION ET ANNONCES

M^{me} Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an	Fr. 6.-
6 mois	3.50
ETRANGER	8.-
Le numéro	0.25
Les abonnements partent de n'importe quelle date	

Peu d'entre nous ont le
pouvoir de décider de la
paix ou de la guerre, mais
chacun d'entre nous peut
faire quelque chose pour
un enfant affamé.

A. ORDING,
directeur de l'Appel des N. U.
en faveur de l'enfance.

Un puissant champion est entré en lice

„A travail égal..." au Conseil Economique et Social

On sait les difficultés que rencontre, dans la plupart des pays du monde, l'application du principe «à travail égal, salaire égal», aussi nos lectrices se réjouiront-elles de la démarche de la Fédération syndicale mondiale : celle-ci, usant à l'ONU des prérogatives de son statut consultatif «A», a demandé l'inscription de ce problème à l'ordre du jour de la 6^{me} session du Conseil Economique et Social.

Cette question a donc été débattue à Lake Success dès le début de février. La Fédération syndicale mondiale a fourni, pour servir de base aux débats, un mémoire qu'on voudrait voir largement répandu dans les cercles féminins, il est intitulé :

Déclaration de principe concernant la rétribution de la main-d'œuvre féminine.

Après l'esquisse d'un programme d'action, le mémoire donne des indications

sur le nombre des travailleuses rétribuées dans le monde, elles forment en moyenne le tiers de la main-d'œuvre masculine. Les travailleuses sont-elles plutôt des femmes mariées ou des célibataires ? On a peu de précisions à ce sujet et cette proportion varie beaucoup selon les pays et les coutumes.

D'une étude générale du taux des salaires féminins, il semble qu'ils représentent, en moyenne, le 60 ou le 80 % du salaire masculin. Quels sont donc les facteurs qui entraînent la dépréciation du salaire féminin ? Le travail à prix réduit des jeunes filles vivant dans leur famille, des ouvrières à domicile, les restrictions imposées par la législation du travail féminin, les travaux ménagers que la femme accomplit à son retour au foyer et qui lui occasionnent une fatigue supplémentaire, la formation professionnelle insuffisante, enfin le manque d'intérêt d'un grand nom-

bre de travailleuses pour les organisations syndicales.

Il est clair qu'il faut permettre aux femmes d'acquérir une formation professionnelle analogue à celle de leurs collègues masculins, qu'il faut fournir à la mère de famille les moyens de simplifier et d'alléger son travail ménager, reconsidérer les barèmes d'estimation du travail et développer le syndicalisme féminin, car «la travailleuse doit être payée d'après la vraie valeur de son travail et non en fonction d'un préjugé défavorable au travail féminin». «...il s'agit d'arriver à une rémunération du travail et non de l'individu qui l'accomplit !»

Au cours des débats.

Introduits par un exposé de Mlle Spiegel, la représentante de la Fédération syndicale, les délégués se sont tous déclarés d'accord avec le principe, mais... son application générale et immédiate risquerait d'entraîner des troubles économiques imprévus, certains pays calculent encore le salaire masculin de base en prévision de charges de famille... bref, il vaudrait mieux

renvoyer le problème à l'organe compétent : l'Organisation Internationale du Travail. Notons l'intervention claire et sensée de M. Arutunian, délégué de l'Union des républiques socialistes soviétiques : «poser en principe que les hommes ont droit à un salaire minimum plus élevé en raison de leurs responsabilités familiales ne se justifie nullement... cela implique que la différence de salaire se fonde sur la qualité de mari et non sur la qualité d'homme».

(En effet, cette équivoque que l'on entretient, à plaisir, embrouille la question depuis des décades ; un homme doit recevoir la juste rétribution de son labeur, et, en plus, tout être humain qui a des charges de famille doit recevoir des allocations correspondantes, mais ne mélangions pas les deux choses et souvenons-nous qu'un salarié quelconque oublie très vite, si on ne met pas les points sur les i, que le salaire qu'il touche correspond à ses charges de famille ; il attribue le gain à la seule reconnaissance de ses mérites, et il répugne souvent à le mettre à la disposition des siens. Clarifications, clarifications, l'expérience nous y engage.)

ÉCHOS DE NEUCHÂTEL

Il n'est pas trop tard, croyons-nous, pour donner encore quelques détails sur la votation suffragiste neuchâteloise et les réactions qu'elle a provoquées dans la presse. La Feuille d'Avis n'a pas manqué, comme La Suisse à Genève, en septembre 46, d'organiser inopinément avant le scrutin, un plébiscite féminin. Notre journal a toujours formulé, sur ce genre d'enquête, les plus expresses réserves. La Feuille d'Avis elle-même convient, que l'authenticité des réponses est sujette à caution :

On a soulevé l'objection que nous n'avions pas l'absolue certitude qu'aucun homme n'avait pris part à notre sondage. En effet, il ne s'agissait pas d'une votation officielle et nous ne pouvions nous en remettre qu'à la bonne foi de nos lecteurs...

Néanmoins, telle était la question posée : «Desirez-vous recevoir le droit de vote ?» accompagnée d'une question facultative sur l'état civil et la profession.

Ce bulletin fut envoyé dans plusieurs quartiers de Neuchâtel et dans quelques districts du canton. Sur 2942 enveloppes délivrées, 1272 sont rentrées, restent 1670 abstentions. Voici les conclusions du journal sur cette consultation :

...en ville, faible majorité en faveur du suffrage féminin ; hors de ville, faible minorité. Il faut, bien entendu, tenir compte aussi du grand nombre d'abstentions. Comme dans bien des scrutins masculins, les abstentionnistes forment le contingent le plus nombreux. Faut-il penser, dans le cas particulier, que les femmes se désintéressent de la question ou qu'elles étaient peu préparées à se prononcer. Laissons le lecteur conclure. Enfin les bulletins nuls ne répondaient pas au règlement de la consultation.

La majorité des lectrices consultées ont répondu à nos questions subsidiaires. Il en résulte d'une façon générale que les femmes qui sont contre le droit de vote sont mariées et n'ont, en dehors de leur ménage, aucune activité. Au contraire, les célibataires, ainsi que les veuves ou divorcées qui doivent travailler, sont pour le suffrage féminin.

Comme nous le faisons constamment remarquer, les femmes seules sont victimes dans notre pays d'une injustice que l'octroi des droits politiques pourra corriger. La preuve en est, une fois de plus, administrée.

N'en déplaise aux censeurs, les divers comités suffragistes nous semblent avoir fort intelligemment travaillé. Dans tous les centres furent organisés des conférences de propagande.

...orateurs et oratrices parlèrent à St-Aubin, Boudry, Neuchâtel, Fleurier, Cer-

nier, La Chaux-de-Fonds, Le Locle ; tour à tour, le Dr Bersot, président, M. Camille Brandt, conseiller d'Etat, Me André Barrelet, Me Antoinette Quinche, MM. Pierre Broet, Hauser, Udriet, Grisel, Guye, Juge, Von Almen, Savary, les professeurs Knapp et Privat, Mmes Schmitt-Oltmann et Sennwald, apportèrent aux auditeurs les meilleurs de leur conviction.

Comment répondre aux arguments irrefutables ? La fuite est préférable, à Neuchâtel, les adversaires se sont esquivés avant la discussion.

Les orateurs furent brillants, le chroniqueur de la Suisse libérale en témoigne, et même il reproche à Me Quinche d'avoir usé davantage de son charme, d'ailleurs incontestable, que d'arguments solidement étayés, pour impressionner ses auditeurs masculins.

Avouez qu'on ne peut contenter tout le monde : si Me Quinche était une virago, on s'écrierait «voyez à quoi le féminisme amène une femme ! C'est navrant !» Comme c'est le contraire qui s'est produit, on se plaint qu'elle abuse de son charme ! Incohérence !

Quant à la campagne de presse, elle fut pleine d'allant. Nos lectrices ont déjà pu juger de la première feuille de propagande, la seconde ne le cédait en rien à la première et fut aussi envoyée dans tous les ménages. En outre des articles en faveur du suffrage féminin, parurent, au cours de la dernière semaine, dans les divers journaux neuchâtelois : articles clairs, précis, honnêtes, comme la cause que nous défendons. On a agi partout, en toute bonne foi.

En pourrait-on dire autant de la campagne adverse ? Où l'on n'a pas craint d'écourter telle citation de Mme Roosevelt ? Où l'on n'a pas craint de fausser le geste de Mme Viénot qui, en France, a dû renoncer à son mandat politique pour raison de famille. Eh ! Quoi ! Les femmes n'ont pas le monopole des raisons de famille et l'on a vu plus d'un député suisse invoquer ces raisons-là pour refuser une candidature au Conseil fédéral, parce qu'il fallait résider à Berne !

Faute d'arguments valables et raisonnables, les adversaires ont fait feu de tout bois.

Le Féminisme a tué la vie de famille en Suède, ont-ils placardé, avec les extraits d'une lettre d'une Suissesse habitant Stockholm... Une Suissesse ? Sur quoi fonde-t-elle ses affirmations ? Quelles sont ses références ? On ne sait. Mais on sait très bien que cette compatriote ne craint pas de tenir des propos déso-

lays étranger et ami dans lequel elle réside, en outre elle autorise la publication de ses propos sans toutefois en prendre la responsabilité en les signant... cela nous suffit comme références. Les anti-suffragistes ne sont pas si difficiles.

C'est peut-être le secret de leur réussite, quand nous luttons en faveur du suffrage féminin pouvons-nous vraiment réussir avec des armes logiques et loyales ? Nous faisons peut-être fausse route ; l'électeur qui dépose un non dans l'urne, le fait poussé non par des raisonnements, mais par des sentiments, forces bien plus puissantes que tout les arguments de l'éloquence ou de la plume.

Les gloses même de M. R. dans La Nation, n'expriment pas le phénomène.

Neuchâtel après Zurich, a repoussé la proposition de donner aux femmes le droit de suffrage. Il est certain qu'il en serait de même dans le canton de Vaud... Les féministes devraient se consoler en pensant, primo, au peu de valeur effective de ce droit, secundo, à l'influence grandissante que les femmes acquièrent sur la vie publique par d'autres voies... (dans les partis, dans les tribunaux)... C'est paradoxal, mais la réalité est faite de paradoxes et les défenseurs des droits féminins feraient bien de s'attacher à la réalité et non aux apparences d'un régime fatigué.

(La Nation. M. R.)

Ces lignes ne nous consolent ni ne nous persuadent : un régime fatigué ? Un régime n'est jamais fatigué, mais seulement ceux qui en usent. Même si l'électeur suisse était fatigué, ce que nous ne croyons pas, ce serait une raison de plus pour nous, de réclamer le droit de vote. Non seulement des électrices rejoindraient le sang du corps électoral, mais encore leur présence pourrait fort bien stimuler l'intérêt que les hommes portent à leur droit. Ainsi donc voilà une raison supplémentaire de poursuivre notre lutte.

Notre lutte doit tenir compte de deux facteurs : l'opposition sentimentale de la majorité des électeurs, opposition qui ne pourrait être sérieusement ébranlée que par un choc psychologique imprévu, l'opposition égoïste et sentimentale aussi d'un grand nombre de femmes, qu'on n'ébranlera pas non plus par des raisonnements mais en provoquant leur émotion et leur enthousiasme. En ce sens, Mme Hauert semble avoir parfaitement réussi à galvaniser son public.

Après la conférence que Mme Simone Hauert, rédactrice en chef d'Annabelle, donna le 18 février à St-Aubin sous le

titre : *Féminisme et féminité*, un groupe de femmes enthousiastes, convaincues que seule l'union des femmes autoriserait le triomphe de la cause féministe, a décidé de fonder : l'Union féminine bréchole, qui se propose d'organiser chaque mois des conférences suivies de discussions. Cette union est due à l'initiative de Mmes H. Pinget, B. Matthey, M. Matthey, S. Descoudres, Rollier, Schumacher, de Wyss, F. Pierrehumbert, A. Mayor, M. Devenoge, M. Schütz, Junod, Y. Bernhardt, L. Wœhrle et L. Leuba.

Nous ne saurions assez encourager ces «unions» de femmes, car les efforts isolés, si sincères et fervents soient-ils, n'ont pas l'efficacité du travail en commun. Tous nos vœux à l'Union des Femmes de St-Aubin !

On ne saurait assez souligner combien nous avons besoin d'interventions de ce genre. Nous nous heurtons à un mur d'habitudes sentimentales ancestrales, répondons par un appel au sentiment et à l'enthousiasme, sans toutefois négliger la base raisonnable et logique de notre action.

Et faisons vibrer la corde de l'indignation maternelle comme Pierre Dusejet a si bien su le faire dans son émission «Au Café du Commerce», le dimanche 21 mars. Voilà l'opinion de Mme Jeanne sur l'échec de Neuchâtel et les électrices hypothétiques :

«En tous cas, au municipal, pas, y a des tas de questions qui les intéressent... pour ce qui est du prix des carottes, des écoles et des hôpitaux, les femmes en savent autant que les hommes si c'est pas plus... Et pis, y a autre chose ! Et de plus important ! On a de nouveau lu dans la presse des histoires de tortionnaires d'enfants... Un pauvre gosse qu'on suspendait par les aisselles pour mieux le battre. Alors, moi, une femme, je vous dis une chose : Tant que ces tadiés de jurés et de députés seront pas capables de saler les crapules qui torturent les gosses, ils n'ont pas à être si fiers d'eux et à refuser le vote aux femmes ! Et toc !»

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE
DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACONEX

RENTES VIAGÈRES
GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11

GENÈVE